

Association départementale des chasseurs de gibiers d'eau de Seine et Marne



L'ADCGE 77 a pour but de moraliser la chasse du gibier d'eau en l'inscrivant dans une activité de nature comptable de son impact et de sa contribution au développement durable, de regrouper tous les chasseurs de gibier d'eau du département de Seine et Marne en vue de défendre leurs intérêts, de les représenter auprès de toutes autorités et pouvoirs constitués, de s'affilier à toutes unions, fédérations et groupements défendant les mêmes intérêts, de faciliter à ses membres la pratique de la chasse du gibier d'eau, de réprimer le braconnage et d'assurer la protection de la faune sauvage, de développer les connaissances écologiques et cynégétiques de ses membres, de participer à toutes recherches, études et enquêtes scientifiques concernant les oiseaux d'eau migrateurs et leurs milieux, de réhabiliter et préserver les biotopes propres aux oiseaux d'eau migrateurs dans le département de Seine et Marne, de communiquer auprès du grand public pour promouvoir ses actions en faveur de l'environnement et ses modes de chasse, de posséder et d'administrer des terrains nécessaires à l'accomplissement des buts qu'elle se propose.

La chasse au gibier d'eau

Quatre types de chasse se pratiquent dans la Bassée : à la botte, à la passée, à la hutte, et sur le Domaine Public Fluvial (DPF).

La chasse à la botte peut se pratiquer tous les jours. La passée est pratiquée deux à trois jours en moyen par semaine. La chasse de nuit a été légalisée comme « activité traditionnelle » dans le département de Seine et Marne, localisée entre Villiers sur Seine et Marolles sur Seine, représente 65% des Installations fixes du département.

Quant à la chasse sur le DPF. Elle est peu présente dans la bassée aval depuis maintenant plusieurs années et par conséquent peu impactée dans le secteur concerné par les bassins. En revanche au cœur du projet amont de VNF.

La chasse au gibier d'eau repose sur un tissu de bénévoles, dévoués et passionnés, profondément attachés à la gestion cynégétique et environnementale des zones humides de leur région.



Les chasseurs de la basseée participent activement à l'entretien et la valorisation du milieu

La Bassée possède une potentialité importante de territoires pour les espèces migratrices fréquentant les zones humides (anatidés, limicoles, etc.) de grands atouts. Elle se trouve en effet à la croisée entre plusieurs couloirs de migrations venant de l'Est (lacs de Champagne-Ardenne, Rhin, etc.) et du Nord de la France (zone maritime).

Les étangs et cours d'eau sont des sites majeurs qualifiés de zone écologique d'intérêt national voir européen. Pour l'accueil en hivernage, mais également des sites de reproduction pour certaines de ces espèces.

D'autres gibiers migrateurs fréquentent notre site tel que le vanneau huppé, le pluvier doré, et d'autres limicoles qui utilisent des zones humides mais aussi des prairies pâturées, des zones hydromorphes en zone de plaine. Mais attention ces milieux ont beaucoup évolué lors des trente dernières années. Le canal à grand gabarit a mis fin aux inondations naturelles en val de Seine et a ainsi modifié profondément l'écosystème de la Bassée. La création continue des gravières a amplifié le phénomène, et même si ces nouvelles zones ont permis l'accueil et la reproduction de nouvelles espèces, la biodiversité a du mal à y trouver son compte.

Consciente de l'évolution de ces milieux et de l'importance qu'ils jouent pour accueillir les espèces migratrices. Nous avons lancé une dynamique de gestion des plans d'eau (étangs et gravières), par détermination des typologies, des critères morphologiques, chimiques, de structure de végétation en vue de préconisations d'aménagements.

Le suivi des espèces demande pour avoir des données exploitables au niveau départemental, un investissement important.

Ainsi, le travail en réseaux avec des protocoles reconnus et standardisés permet d'optimiser l'engagement de l'ADCGE 77, du service technique de la FDC 77 dans ce domaine et d'obtenir des résultats concluants. Chaque saison les chasseurs participent notamment aux comptages hivernaux des populations d'anatidés.

Depuis plusieurs années dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes des plans de gestion de l'espèce « grand Cormoran » conformément aux arrêtés préfectoraux. Les chasseurs sont mis à contribution, pour des tirs de régulations dans la basseée, sur des secteurs autorisés, dans le cadre de la protection des

espèces piscicoles menacées du fait de l'impact du cormoran sur les populations de Brochet en particulier.

La régulation des ragondins et rats musqués dans les zones humides comme la basseée est essentielle à l'équilibre du milieu non pas du fait de prédation sur les anatidés mais des dégâts aux digues et berges du DPF et des étangs. Il est porteur de maladie comme la leptospirose. Sa régulation faite par les chasseurs (piégeurs).

Chaque année les chasseurs de gibier d'eau organisent une journée de nettoyage des berges de Seine et de ses bras morts dans la Bassée. Collecte des déchets (bouteilles, papier, etc.). Cette action entre dans l'éthique des chasseurs participer activement à la protection du patrimoine, en particulier la lutte contre la destruction des zones essentielles à la vie de l'avifaune et la pollution des eaux.

En plus du suivi sanitaire des canards appelants pour le dépistage du virus H5N1 les chasseurs de gibier d'eau de Seine et Marne ont le rôle de sentinelles de nos zones humides.

En conclusion

Les modifications qui se profilent, dans la basseée amont et aval :

Projet de construction de bassins réservoirs sous la maîtrise d'ouvrage des grands lacs de seine EPTB et le projet de la Seine à grand gabarie maîtrise d'ouvrage VNF ne nous laissent pas indifférents et nous souhaitons et voulons participer activement dans le débat, afin de défendre les intérêts des chasseurs et plus particulièrement des chasseurs de gibier d'eau fortement représentés dans cette zone humide, riche en anatidés.

Cependant L'ADCGE 77 n'est pas hostile à ce projet d'utilité publique, mais ne souhaite pas être les **laissés pour compte**. Des solutions sont possibles pour concilier les besoins d'une protection contre les crues et les activités traditionnelles.

Cinq sujets important :

- Un territoire remarquable, très riche au niveau de la faune.
- Une organisation de la chasse orientée vers les locaux.
- La chasse représente un poids économique important
- La chasse sur le domaine public fluvial (DPF)
- Les attentes à l'égard du projet d'aménagement hydraulique

Par conséquent, LE PROJET NE DOIT PAS :

- Réduire ou supprimer les possibilités de pratique de la chasse
- Altérer ou dégrader la qualité des milieux.
- Supprimer la vocation des zones humides restantes dans la basseée
- Réduire la biodiversité

IL DOIT :

- Permettre une reconnexion partielle des anciens « bras mort » avec le fleuve Seine
- Maintenir et remettre en état les accès **aux étangs et propriétés avec un véhicule ou tracteur, à proximité immédiate des cassiers, dans l'emprise des digues, dès la mise en eau, pendant, et après la vidange des réservoirs.**
- Permettre une pratique régulière de la chasse.
- Participer à la restauration et à la préservation des milieux naturels.
- Favoriser la reproduction de l'avifaune aquatique.
- Maintenir le niveau du fleuve à identique.

Les études préalables en vue du débat public sont closes, des réponses non pas été apportées dans le détail. Par conséquent, il est évident que l'ADCGE 77 se réserve le droit d'instruire de nouvelle demande ou l'ouverture d'une concertation avec les maîtres d'ouvrage, si le projet devait se poursuivre.

